Je soussigné M	Ou domaine du Golf d'Albret sis au lieu ayant confié ces biens par Bail avoir été parfaitement informé du la réduction d'impôt et de TVA,
Le Bailleur ne pourra en conséquence en auc Preneur ou de ses représentants ni du rédacte l'hypothèse ou l'administration fiscale remettra la TVA associé à son achat.	eur du présent bail commercial, dans
Dans le cadre de ce nouveau bail, cette réduction d'impôts et sa TVA étant plus clairement définies grâce au Bulletin Officiel des Impôts n° 94 du 4 novembre 2010, nous reconnaissons que tout a été mis en œuvre par les différentes parties, pour respecter cette instruction du 25 octobre 2010.	
Fait à	Le

Signatures du ou des bailleurs.